

[Texte]

Mr. Fisher: Mr. Duhamel left the subject of the student loans by making some comments, and I would like to as well. I would like to say that for the most part the experience in my constituency has been really quite positive for most of the people who have got loans from the department. Once in a while there are problems with people who have difficulties. I must say the whole mechanism does work quite well in alleviating most of the problems.

The main problem we have isn't with the government. It is with the collection agencies. We are really finding that in many cases they believe they're out there after some high-roller who is not paying his loan and probably has the ability to do so and is running like hell to stay ahead of them. That is a problem. I don't know if the department can do anything about it. We certainly find some single mothers coming to us in rather distraught condition because the collection agency has been after them.

But I would like to say the cooperation and assistance of the department in all cases where it's possible to do something have been really very helpful. So I would like to thank you for that.

Mr. Duhamel had a few leading questions and then summed up his concerns really quite well, and they correspond with mine. Just for the sake of the minutes of the committee, I wonder if you could briefly describe tier I and tier II. Not everyone who is involved would know what those are.

M. Hains: Je vais essayer de répondre si vous me le permettez.

Les lobbyistes de première catégorie sont des lobbyistes professionnels qui vendent leurs services à des clients.

Mr. Fisher: And probably would have a cost-recovery mechanism of their own.

M. Hains: Je l'imagine bien.

Les lobbyistes de deuxième catégorie sont des gens qui sont employés par un employeur, une entreprise ou une association professionnelle, et leur principal travail consiste à faire du lobbying auprès du gouvernement. Je vais prendre l'exemple du vice-président aux relations gouvernementales d'une grande entreprise canadienne. La fonction principale de cette personne est de communiquer les points de vue de l'entreprise au gouvernement, de faire plus ou moins du lobbying. C'est un lobbyiste de deuxième catégorie.

Mr. Fisher: Yes; and I think we may even be able to include in that representatives of the national student organizations who would be coming here and lobbying all and sundry on the very issue of the student loans and so on; the point being, of course—and Mr. Duhamel brought that out very well—that they simply do not have the financial resources the tier I group would have. Certainly we will be arguing, and I hope the department will be considering, the relative ability of the different petitioners, lobbyists, whatever, to afford the fee.

• 1035

Mr. Blenkarn: On issues such as students who come to lobby members of Parliament and so on, do you, at the present time, register them as lobbyists; and have you any intention of registering them as lobbyists?

[Traduction]

M. Fisher: M. Duhamel a mis de côté la question des prêts aux étudiants en faisant quelques observations, et j'aimerais faire de même. En ce qui concerne mon comté, l'expérience des prêts aux étudiants s'est révélée assez positive pour la plupart des gens qui en ont bénéficié. Il arrive que certains aient des difficultés. Néanmoins, je dois dire que le mécanisme fonctionne très bien et qu'on parvient à éviter la plupart des problèmes qui pourraient se poser.

Le grand problème que nous avons n'a pas trait au gouvernement. Il concerne les agences de recouvrement. Nous constatons bel et bien que dans de nombreux cas ces agences croient avoir affaire à quelqu'un qui mène un grand train de vie sans payer ses dettes alors qu'il en a les moyens et qui se démène comme un diable pour échapper à ses créanciers. C'est un problème. Je ne sais si le ministère y peut quelque chose. Il arrive que des mères seules nous arrivent plutôt éplorées parce qu'une agence de recouvrement les talonne.

Je dois néanmoins ajouter que dans tous les cas où il est possible de faire quelque chose, la coopération et l'aide du ministère ont été très utiles. Je tiens à l'en remercier.

M. Duhamel a posé quelques questions puis a très bien résumé ses préoccupations, que je partage. Pour ne pas retenir le comité trop longtemps, je me demande si vous pourriez brièvement résumer les caractéristiques de la première catégorie et de la deuxième catégorie. Les intéressés ne savent pas nécessairement de quoi il retourne.

Mr. Hains: I will try to answer your question if I may.

The tier 1 lobbyists are professional lobbyists who sell their services to clients.

M. Fisher: Ils auraient sans doute leur propre méthode de recouvrement des coûts.

Mr. Hains: I would think so.

The tier 2 lobbyists are people hired by an employer, a company or a professional association, and their main job is to lobby the government. I will give you the example of the vice-chairman in charge of government relations in a large Canadian company. The main function of this person is to share the views of the enterprise with the government, to do lobbying in a way. He is a second-tier lobbyist.

M. Fisher: Oui; et je pense qu'on pourrait aussi inclure dans cette catégorie des représentants des organisations nationales d'étudiants qui pourraient venir ici faire du lobbying auprès de tout le monde sur cette question précise des prêts aux étudiants et d'autres; le fait est, bien sûr—et M. Duhamel l'a très bien fait ressortir—qu'ils n'ont tout simplement pas les mêmes ressources financières que les lobbyistes de la première catégorie. Nous allons certainement faire valoir au ministère qui, je l'espère, en tiendra compte, que les différents pétitionnaires et lobbyistes n'ont pas tous la capacité de payer ces frais.

M. Blenkarn: Les étudiants qui font du lobbying auprès des députés, par exemple, sont-ils enregistrés comme lobbyistes à l'heure actuelle? Avez-vous l'intention de le faire?